

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*Le Ministre*

- 3 SEP. 2003

Monsieur Bernard LATARJET  
Président de l'Etablissement public  
du parc et de la grande halle  
de La Villette  
211, avenue Jean Jaurès  
75019 PARIS

Monsieur le Président,

Le spectacle vivant a connu dans notre pays, depuis une vingtaine d'années, un essor considérable, dû aux initiatives conjuguées de l'Etat et des collectivités territoriales. Les mécanismes de soutien public à la création, à la diffusion et à la production dans le domaine de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles doivent cependant être réexaminés, comme l'ont mis en lumière les débats provoqués par le récent accord, passé entre les partenaires sociaux, réformant le régime d'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle. Aussi, ai-je proposé l'ouverture d'un grand débat national sur les politiques publiques en faveur de ce secteur qui déboucherait, en janvier prochain, sur la tenue d'Assises nationales du spectacle vivant.

Compte tenu de votre expérience dans le domaine culturel et de votre action à la tête d'un établissement public national qui a développé une politique innovante et diversifiée de production artistique, je souhaite vous confier la mission de piloter la préparation et l'organisation de ce processus.

L'objectif est de parvenir à un diagnostic partagé par les élus, les professionnels et, plus largement, par nos concitoyens, sur l'état des politiques publiques et les enjeux pour l'avenir du spectacle vivant. C'est en particulier sur la base de ce diagnostic que sera finalisé le plan de soutien à l'emploi artistique, demandé par le Président de la République et qu'il appartiendra au Gouvernement de préparer un projet de loi en faveur du spectacle vivant, évoqué par le Premier Ministre.

.../...

Des thèmes majeurs devront évidemment être abordés dans le cadre de ce débat. Je pense notamment à la réflexion sur les enjeux artistiques et culturels du spectacle vivant dans le monde d'aujourd'hui, sur l'économie de la création, de la production, de la diffusion, sur les métiers et l'emploi ou sur les responsabilités qui incombent aux différents partenaires publics dans le champ du spectacle vivant.

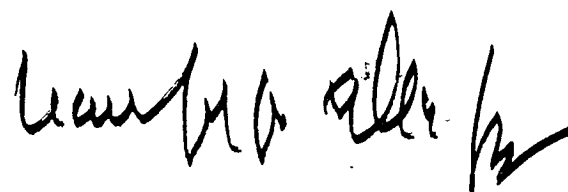
Il vous appartiendra de prendre immédiatement toutes les initiatives que vous jugerez appropriées pour susciter et recueillir sous forme d'auditions ou contributions écrites les réflexions de l'ensemble des parties prenantes à ce débat : élus, professionnels, représentants syndicaux, coordinations, responsables d'institutions ou d'équipes artistiques, experts, personnalités. Vous pourrez également disposer des analyses issues des rencontres qu'organiseront, à l'échelon déconcentré, les services de l'Etat. Je m'impliquerai, par ailleurs, personnellement, dans cette réflexion sur le terrain.

Il vous reviendra ensuite d'établir une synthèse de ces contributions et de me proposer au plus tard début décembre les modalités d'organisation des Assises qui pourraient se dérouler sur deux journées dans la deuxième quinzaine du mois de janvier 2004.

La directrice de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles vous apportera son appui dans l'exercice de votre mission. Je m'attacherai, en outre, à mettre à votre disposition, les moyens matériels et humains nécessaires à l'accomplissement de votre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*et de mon amical estime.*



Jean-Jacques AILLAGON